

le jour de jeudi mil sept cent vingt deux
sous leur Souverain

14^e (1)

l'un d'eux lequel déclare & avoue avoir vu
l'empêchement, se peut suffire
le mariage de mariage
de par la Bénédiction nuptiale
selon les
à Rolland maille haine de laquait age de
vingt ans fils de deffunt francois maille
et de Elisabeth le queux les Pere et mere
haine de Chateaufort la Bretagne d'une part
et de Louise quenerville age de vingt ans
fille de jean quenerville et de Jeanne Demer
les Pere et mere haine de cette paroisne des Sts
augus de la Chene, d'autre part

Rolland
le Maille
de Chateaufort
quenerville

le Cadieu

du Con de la marie

514 532 8822
CLAUDE RIVARD

P. 02
8022
514 632
CLAUDE PIVARD

me jour de jehan mil sept cent vingt deux
vous eussent soussigné

142
①

Rolland
le Maillé
de la Roche
Queniville

l'un de l'autre. Je déclare n'avoir trouvé aucun
empêchement, je prout soussigné leur
mutuel consentement de mariage
de que par la Bénédiction nuptiale
selon les
à Roland maillé sans d'alonguit age de
vingt ans fils de Joffroy François maillé
et de Elisabeth le quintes les Perc et mère
sans de Chateau neuf En Bretagne d'une part
et de Louise queniville age de vingt un an
fille de Jean queniville et de Jeanne Demour
les Perc et mère sans de cette paroisse des Sts
angis de la Chene, d'autre part

au Cadieu
du Cou de la marie

Handwritten text, likely a letter or document, written in French. The text is heavily obscured by noise and is mostly illegible. Some words like "Monsieur" and "Madame" are faintly visible.

Alors, je vous prie de m'excuser

Bernardin de Girardin, le 10 Mars 1789

St. Louis, le 10 Mars 1789

MALLET-BENARDILLE